

Charte de l'association camarada

La charte est le résultat des réflexions menées par l'équipe des salariées au cours d'un séminaire de deux jours en automne 2002. Elle a été approuvée par l'assemblée générale en janvier 2003 après consultation de ses membres et de l'équipe élargie.

L'institution

1. Camarada est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Cette association gère un centre d'accueil et de formation pour l'acquisition de compétences de base pour femmes migrantes et leurs enfants, dénommé ci-dessous Camarada.
2. Camarada est avant tout un lieu de vie tant pour les femmes que pour leurs enfants. En effet, les différentes activités proposées visent à la fois à mettre en place un processus d'apprentissage et à favoriser l'intégration sociale et l'insertion professionnelle, en permettant de développer connaissances et compétences de base.
3. En s'inspirant de l'approche pédagogique du professeur Caleb Gattegno, Camarada a développé un concept global : prise en charge collective ; parcours progressifs et personnalisés qui tiennent compte des besoins, de la disponibilité et de la situation personnelle de chaque usagère (programme à la carte). L'ensemble des offres de formations de Camarada sont certifiées éduQua.
4. Camarada fonctionne en étroite collaboration avec tout le réseau de prise en charge sociale et sanitaire du canton. Il est un maillon de ce réseau, spécialisé dans l'accueil de femmes particulièrement fragilisées de par leur situation (exil, violence, absence ou faible niveau de scolarisation, isolement, enfants en bas âge, etc.).
5. Camarada ne fait aucune discrimination (provenance, âge, confession, etc.) aussi bien vis-à-vis des usagères que des collaboratrices. En effet, la diversité du public et de l'équipe est une des richesses du centre.

L'équipe

1. L'équipe des collaboratrices est formée de toutes les personnes qui travaillent à Camarada, qu'elles soient salariées, bénévoles, stagiaires, ou autres statuts.
2. Les activités sont organisées par secteurs. Leur gestion se fait de manière participative au travers de colloques et de réunions de travail, grâce à la coordination d'une responsable de secteur.
3. La qualité des prestations est assurée par le choix des collaboratrices, leur encadrement et la formation continue.

Les usagères et leurs enfants

1. Camarada est un lieu où les femmes peuvent s'inscrire en continu toute l'année pendant les périodes scolaires. Elles sont intégrées aux activités selon les places disponibles.
2. En cas de sur-fréquentation du centre par rapport à ses capacités d'accueil, priorité sera donnée aux personnes les moins scolarisées et vivant les situations les plus précaires. En effet, ce sont elles qui ont le plus de difficultés à accéder au réseau de prise en charge sociosanitaire ou à suivre des formations "classiques" auprès de nos partenaires.

3. Camarada se veut un lieu de premier accueil, puis un tremplin vers l'extérieur. C'est aussi un espace sécurisant en temps de crise (divorce, deuil, chômage, etc.).
4. A Camarada, les femmes sont considérées dans leur globalité, incluant les proches lorsque cela s'avère utile ou nécessaire.
5. L'accueil des enfants se fait de manière décloisonnée et vise, notamment, une première séparation mère-enfant en prévision de l'entrée dans les structures d'accueil officielles.

Le financement

1. Camarada est financé par des subventions fédérales, cantonales, communales et privées, ainsi que par des dons, les recettes d'activités et les contributions modestes des usagers.

Genève, janvier 2003

Dernières modifications, AG 5 mai 2009, AG 1^{er} oct. 2012, AG 10 juin 2013